

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Présents : Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Géraldine CHARRON, Didier CLERC, Daisy HERBRETEAU, Jean Frédéric MARLIERE, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance et Président de séance

Daisy HERBRETEAU

Steve GABET

Séance du 25 juin 2026

Convocation du 19 juin 2026

Délibération réf : DCM 2026-34

Objet : Travaux d'installation d'une climatisation réversible au complexe du Chatd'eau à MARSAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-13 à L.2223-18 et R.2223-10 à R.2223-23 ;

Considérant que la salle des fêtes du Chatd'eau qui offre de beaux volumes et une belle clarté de par ses baies vitrées peut atteindre de fortes températures en période estivale.

Considérant que les volumes importants de cette salle toute vitrée rendent difficile la mise en place du réchauffement l'hiver par le système de chauffage mis en place.

Monsieur le Maire Propose la mise en place d'une climatisation réversible de cette salle des fêtes, qui répondra à toutes les difficultés rencontrées à ce jour, et ceux pour un confort toute l'année.

Une demande de devis a été faite auprès de Guillaume HAUTIER ISTCM, HERVÉ THERMIQUE et Butagaz :

ISTCM	32 062.34€ HT	soit	38 474.81€ TTC
-------	---------------	------	----------------

HERVÉ THERMIQUE	29 228.34€ HT	soit	35 074.01 € TTC
-----------------	---------------	------	-----------------

Butagaz éco énergie	39 140.00€ HT	soit	46 968.00€ TTC
---------------------	---------------	------	----------------

Au vu des montants de ces devis, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès des organismes suivants : ADEME – la Région – le Fond Vert et du CCE (Certificat d'économie d'énergie)



AR Prefecture

017-211702212-20260625-DCM2026_34-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le devis de la Société HERVE THERMIQUE pour un montant de 35 074.01 € tout compris
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Daisy HERBRETEAU



Le Maire,
GABET Steve

